

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 27 octobre 2006  
(convocation du 16 octobre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Octobre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANDEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BRON Jean-Charles, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZABONNE Didier, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, Mme FAYET Véronique, M. FERILLOT Michel, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUPPE Alain, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MARTIN Hugues, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BANDEL Jean-Didier à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 10 h 20)  
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DAVID Alain à Mme. CARTRON Françoise  
M. DOUGADOS Daniel à Mme de FRANCOIS Béatrice (absent de 10 h à 11 h)  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues  
M. GELLE Thierry à M. CASTEX Régis  
M. SEUROT Bernard à M. BELLOC Alain  
M. VALADE Jacques à M. DUCASSOU Dominique  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. FLORIAN Nicolas

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. MAURIN Vincent  
M. GRANET Michel à M. MONCASSIN Alain  
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain  
Mme. LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. NEUVILLE Michel à M. MILLET Thierry (à partir de 11 h 00)  
Mme. PARCELIER Muriel à M. BREILLAT Jacques  
M. REDON Michel à Mme. DELAUNAY Michèle  
M. RESPAUD Jacques à M. JAULT Daniel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Observatoire du PDU**  
**□ Présentation du suivi de la mise en oeuvre en 2005**

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Comme chaque année, l'observatoire du suivi des actions du PDU décrit l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDU et détaille les réalisations de l'année précédente. Ce document, réalisé depuis 2002, a été entièrement refondu en 2005, afin d'améliorer sa lisibilité.

L'observatoire présenté aujourd'hui fait état des avancées des actions du PDU réalisées en 2005.

**BILAN 2005 : POURSUITE DE L'AMELIORATION DES TRANSPORTS COLLECTIFS, DANS L'ELAN DE LA MISE EN SERVICE DU TRAMWAY**

L'année 2005 confirme les grandes avancées des actions du PDU lancées en 2004, essentiellement en matière de transports, avec la mise en service du tramway.

En effet, le tramway et son réseau de parcs relais connaissent, en 2005 comme en 2004, une fréquentation satisfaisante. Le système d'alimentation par le sol, a fini par présenter une amélioration sérieuse de sa fiabilité. L'offre de services intermodaux du réseau s'est vue renforcée par la mise en service de l'extension de la ligne A jusqu'à Saint Augustin, en septembre et porte à 50% le taux de réalisation des pôles d'échanges prévus sur le réseau.

A l'occasion de la restructuration du réseau Tbc, des services innovants (la navette électrique et Créabus, le service de transport à la demande) ont été mis en place et semblent répondre aux attentes du public.

Côté aménagement, 2005 marque le coup d'envoi des travaux du pôle intermodal Saint Jean.

Enfin, notons que ces investissements sont accompagnés d'efforts soutenus concernant la qualité du service de transports en commun. En effet, la norme de qualité AFNOR a été reconduite pour les deux lignes de bus certifiées en 2004, et deux nouvelles certifications ont été accordées aux lignes de tramway A et C.

Si le volet "transports" du PDU connaît de nombreuses avancées, celles-ci n'impactent malheureusement pas tout le programme du PDU. Cependant, même si elles sont moins spectaculaires, de nouvelles réalisations sont à noter en 2005.

La première d'entre elles : l'ouverture des parcs de stationnement de Parcub au stationnement des vélos, moyennant 15 € pour la carte d'accès à ce service. Seuls les parcs de Bourse, Salinières et Jean-Jaurès proposaient gratuitement un service de parc à vélos gardiennés, jusqu'en 2004. Désormais, c'est au total 8 parcs qui ouvrent leurs portes au stationnement des vélos ; ce qui porte la capacité d'accueil des vélos dans le centre de Bordeaux à 300 emplacements dans les parcs et 1500 sur voirie.

Côté planification, le schéma directeur des plates-formes de fret conventionnel a été adopté, ce qui scelle les perspectives de développement économique de l'agglomération et pose ainsi le cadre pour la rationalisation de son approvisionnement, conformément à la loi SRU.

## **PERSPECTIVES 2006**

### **1. Eléments méthodologiques**

Le PDU présente un programme de 116 actions. Leur mise en œuvre est qualifiée en fonction de leur niveau d'opérationnalité :

- les actions à programmer : il s'agit des actions dont la programmation est déjà engagée ou des actions très prioritaires vis-à-vis de la loi sur l'air,
- les actions à initier : il s'agit d'actions dont les possibilités de mise en œuvre doivent être vérifiées (partenariats nécessaires, maîtrise d'ouvrage extérieure à la Cub ou études de faisabilité nécessaires),
- les démarches de progrès : il s'agit d'actions qui n'engagent pas, en principe, des programmations financières spécifiques mais qui interviennent sur la structure du système des déplacements et sur son évolution.

Cependant, le PDU n'a pas systématiquement défini d'objectifs pour son programme d'actions. C'est pourquoi, cette année, l'observatoire fait la distinction, parmi les actions en cours, entre celles pour lesquelles un objectif dans le temps est défini, et celles qui relèvent de principes et dont le suivi donnent des éléments de cadrage et contextuel. Ces dernières seront, par définition, toujours en cours. Cette précision pourra servir, lors de l'évaluation du PDU, et surtout lors de sa révision afin d'améliorer la définition des objectifs du programme d'actions.

## **2. Les réalisations à venir**

2006 annonce la réalisation des actions du PDU touchant à l'urbanisme. En effet, le plan local d'urbanisme, approuvé en juillet 2006, intègre de nombreuses orientations du PDU, conformément aux exigences de compatibilité entre ces deux documents, instaurés par la loi solidarité et renouvellement urbains. Ainsi sont concernées les actions suivantes :

2-2 : Incrire, pour la 4e révision du POS valant PLU, des principes conditionnant l'implantation des équipements de santé, culturels, d'enseignement et sportifs à une desserte suffisante par les transports en commun et présentant une accessibilité correcte à pied ou en vélo.

2-10 : organiser le développement urbain en fonction de la desserte par les transports en commun.

2-11 : renforcer le niveau d'équipement et de services des centres villes et des centralités secondaires.

2-13 : limiter dans l'élaboration des documents d'urbanisme tout zonage spécifique monofonctionnel aux fonctions génératrices de contraintes : nuisances, salubrité et risques naturels et technologiques.

2-14 : conditionner les extensions de grandes surfaces commerciales en périphérie à leur participation, sous forme d'aides à l'implantation d'activités nouvelles, au renforcement des commerces dans les centres villes.

5-10 : sur l'ensemble du territoire, imposer la création de places couvertes pour les vélos à l'occasion de la 4e révision du PLU, lors de la réalisation, de l'extension, de la rénovation ou du changement de destination de bâtiments existants, afin de faire progresser la part modale des deux-roues non motorisés dans les déplacements.

6-10 : établir, lors de la 4e révision du PLU, des normes minimales et maximales de réalisation de places de stationnement lors de la construction, de l'extension, de la rénovation ou du changement de destination de bâtiment à usage autre que d'habitation dans les périmètres à l'intérieur desquels les conditions de desserte par les transports publics réguliers le permettent.

6-20 : prévoir dans les documents d'urbanisme la réalisation de places de stationnement pour la livraison ou pour l'enlèvement des marchandises lors de la réalisation, de l'extension, de la rénovation de bâtiments à usage d'activités ou de commerces ou lors de la mutation de bâtiments existants vers un usage d'activités ou de commerces.

### **3. Une approche spécifique des démarches de progrès**

Concernant les démarches de progrès, l'observatoire propose d'étudier une approche spécifique pour chaque action concernée.

Ainsi, en 2006, est engagée une démarche de collaboration des services de la Communauté urbaine de Bordeaux pour pouvoir présenter un suivi du partage de la rue réalisé lors des projets de voirie. Cette démarche sera présentée dans la prochaine édition.

### **4. Les actions à démarrer**

#### ***Axe 1 : réduire les nuisances à la source***

- Mettre en oeuvre un schéma directeur des itinéraires poids lourds (action 1-3)
- Privilégier l'accessibilité des véhicules les moins polluants dans les parkings souterrains et sur voirie dans les centres (action 1-6)
- Favoriser les véhicules à énergie alternative dans toute la réglementation municipale (circulation, stationnement et livraison) (action 1-12)
- Mettre en place une charte avec les forces de police pour rendre plus efficaces les campagnes de mesures de vitesse (action 1-13).
- Aménager des aires de stationnement poids lourds en liaison avec les itinéraires définis dans le cadre du schéma directeur (action 1-14)

#### ***Axe 2 : organiser le territoire pour maîtriser les flux***

- Mettre en oeuvre un programme prioritaire de protections phoniques sur les secteurs les plus contraints (action 2-5)

#### ***Axe 3 : améliorer les transports collectifs***

- Étudier la faisabilité d'une amélioration des fréquences en heures creuses sur les lignes de bus en vue de rentabiliser le tramway (action 3-16).

#### ***Axe 4 : partager autrement l'espace public***

- Établir un programme de traitement commun, visuellement très identifiable, aux abords des écoles et des équipements publics pour protéger les circulations des enfants, des piétons et des cyclistes (action 4-5)
- Prévoir des règles d'occupation de la voirie variant suivant les périodes et les horaires (action 4-7)

#### ***Axe 5 : favoriser la marche et le vélo***

- Améliorer le repérage sur les itinéraires piétons (action 5-8).

## **Axe 6 : organiser le stationnement et les livraisons**

- adapter les réglementations concernant l'arrêt des véhicules de livraison sur voirie (action 6-11).
- Organiser le stationnement des cars de tourisme (action 6-14)
- Réserver des emplacements de stationnement pour les campings cars (action 6-15)
- Aménager et faciliter les arrêts des véhicules de livraison sur voirie (action 6-17).
- Organiser le stationnement des PMR sur le domaine public (action 6-24).
- Organiser le stationnement des taxis (action 6-25).
- Expérimenter un site de stationnement payant géré par un agent encaisseur (action 6-27).

## **Axe 7 : communiquer, informer et sensibiliser pour de nouveaux comportements**

- Former et sensibiliser le personnel de la CUB (action 7-5).
- Étude de faisabilité d'une centrale de mobilité pour pouvoir répondre à la demande diversifiée des ménages sur la multimobilité (action 7-8).
- Créer un label qualitatif environnement pour les entreprises en fonction d'un contrat d'objectifs (action 7-10).
- Organiser l'information des transporteurs sur l'usage des véhicules moins polluants (action 7-11).
- Créer une structure de concertation pérenne mettant en relation l'ensemble des acteurs concernés par le transport et la livraison de marchandises (action 7-12)

Ainsi, le PDU compte, en 2005 :

- 10 actions achevées,
- 23 actions à démarrer,
- 32 actions en cours relevant de principes et suivies par des indicateurs de cadrage, c'est-à-dire relevant d'un suivi contextuel, sans objectif précis défini par le PDU,
- 35 actions en cours, dont le bilan est présenté dans l'observatoire ci-joint,
- 16 démarches de progrès.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 octobre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. MICHEL BROQUA

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
14 NOVEMBRE 2006